

ANIMATION DE BASSIN -CPE-

BASSIN : CHER

Date : 30/01/2018

Réunion n°:2

Rédigé par : Stéphanie Parquet-Gogos et Aurélie Willay

Relevé de conclusions

Ordre du jour : matin :

Sécuriser le parcours de l'élève :

Orientation, bien-être et parole de l'élève

PROMOTION DE LA SANTE EN FAVEUR DES ELEVES

Mme Cransac fait d'abord un état des lieux dans le Cher : un médecin titulaire dans le St Amandois et des médecins contractuels ou vacataires. 3 centres médicaux scolaires (Bourges, St Amand, Vierzon). Des Infirmières scolaires : minimum une par établissement en lycée, interdegré en collège (1^{er} degré à partir de la 3^{ème} année de maternelle dans les écoles du secteur de recrutement du collège). Elles utilisent le logiciel SAGES, composé de deux parties. Une partie confidentielle de recueil des données médicales des élèves, et l'autre consultable par le chef d'établissement, recueillant les passages infirmerie, les évacuations élèves *etc.*

A noter, si absence d'infirmière, une infirmière est missionnée (lettre de mission) pour assurer les trois missions d'urgence (contraception d'urgence, protection des mineurs, cellule de crise à la demande du DASEN).

Appel à projet, rappel : l'ARS pour le 1^{er} et 2nd degré, hors lycée (par exemple, autour hygiène de vie, sexualité, prévention du suicide, développement des compétences psychosociales, prévention routière *etc.*)

MILDECA pour la prévention des conduites addictives.

L'établissement est le porteur du projet et conventionne avec l'ARS, CODES ou ANPAA, porteurs financiers du projet.

Brigitte CRANSAC
Infirmière, CT
DASEN

	<p>Chaque projet est étudié au niveau départemental puis régional. Il est possible de solliciter les crédits MILDECA : faire remonter les projets (lisibilité, évaluation). L'appel à projet est coordonné par le CESC : conception globale, bilan des actions par infirmière scolaire, mais aussi par les autres membres du CESC (car santé ET citoyenneté).</p> <p><u>PAI (Projet d'accueil individualisé) et PAP (Plan d'accompagnement Personnalisé)</u> : Mme Cransac rappelle les objectifs, les contraintes, le contrôle, la place des parents.</p> <p>Un point est fait sur la gestion en établissement des urgences médicales (en cas d'absence d'infirmière).</p> <p><u>Présentation de la Maison des Adolescents du cher (MDA) :</u></p> <p>Dans le Cher et l'Indre, MDA portée par l'ANPAA 18, association nationale agréée EN reconnue d'utilité publique et centre de formation. Dans d'autres départements, souvent porté par un centre hospitalier ou une autre association. La MDA est un espace d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation, pour les jeunes de 11 à 25 ans, pour leur entourage (parents, grands-parents, fratrie). C'est une structure ressource pour tous les professionnels intervenant dans le champ de la jeunesse. Les entretiens sont individuels pour évaluation puis orientation sur des structures spécialisées selon les besoins (pas d'accueil au long terme).</p> <p>Les jeunes peuvent également venir se rencontrer et rencontrer des professionnels, s'informer sur différentes problématiques, être valorisés. Cela permet de repérer leurs fragilités avec l'aide de professionnels. Les entretiens sont confidentiels, anonymes et libres.</p> <p>La MDA s'appuie sur le développement des compétences psychosociales des jeunes.</p> <p>Elle propose également de participer à des projets de prévention collectifs. Elle est présente sur les réseaux sociaux via Facebook : veille éducative (promeneurs du net).</p>	<p>Mme Belleville M. Augizeau (coordonnateur MDA)</p> <p>Educateurs spécialisés</p>
--	--	---

<p><u>Ordre du jour après-midi :</u></p> <p>LA SECURISATION DES PARCOURS</p>	<p>Mme Nader-Mautre à l'aide d'un diaporama nous présente les dispositions mises en œuvre dans le cadre du « parcours avenir : Bac -3 +3 ». Elle présente le SPRO : service public régional d'orientation. Elle explique le droit à la formation professionnelle, qualifiante pour tous jeunes post 3^{ème}</p> <p>PIF, 5 semaines de stages en entreprise (voire plus si pas d'opposition) pour les jeunes qui ne peuvent rester en classe.</p> <p>Le suivi concerne les seuls plus de 16 ans, donc des disparitions sont possibles.</p> <p>PSAD : Mme Bayle appelle les décrocheurs du département.</p> <p>Présentation des dispositifs ARTP, MOREA, ATA et GRETA.</p> <p>Mme Tadrisk commente les chiffres de la MLS. (diaporama joint en annexe). MLDS = 59% retournent en formation, 6% situation inconnue, 13% apprentissage</p> <p>Coordées de la réussite : 40 élèves 3^{ème}, aide méthodologique par étudiants INSA 2016-2017, parcours scientifique, 10 élèves 4^{ème} avec une équipe pluriprofessionnelle : 1 CPE + 1 Prof fçs, 1 prof Maths « accrochage contractualisé » cohorte 2017-18, Actuellement, 90% des Retour en Formation Initiale l'abandonnent...</p>	<p>Intervenant(s)</p> <p>Mme Nader-Mautré DCIO</p> <p>Mme Tadrisk Coordonnatrice DMLS</p>
---	---	---

Taux de présence : 60%

Annexes : *(liste des pièces jointes)*

Contribution au site : *Rubrique(s) concernée(s)*

Perspective prochaine Réunion